

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1358 :

Vote de subvention exceptionnelle à l'Association Sportive et Culturelle De Terre-Sainte

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Adressé en préfecture
974-219720164-20231023-29-1358-DE
Date de transmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°29/1358 : Vote de subvention exceptionnelle à l'Association Sportive et Culturelle De Terre-Sainte.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'organisation d'événements sportifs est un axe de communication et de promotion pour la Ville.

Dans ce cadre, l'Association Sportive et Culturelle de Terre Sainte, a sollicité financièrement la Collectivité pour la tenue du Gala de Kick Boxing, intitulé « LE RUN FIGHT TROPHY III ».

Cet événement est l'occasion pour les pratiquants du Département et plus particulièrement ceux de Saint-Pierre, de se confronter aux meilleurs athlètes locaux. Sur le plateau sera présenté les meilleurs Réunionnais en place à la Réunion et qui se trouve en équipe de France.

Le gala se déroulera le 2 décembre 2023 au Gymnase Nelson Mandela.

Au regard du dossier et de la couverture médiatique liés à l'évènement, il y a lieu de soutenir la manifestation en accordant à l'Association Sportive et Culturelle de Terre-Sainte, une aide de 6 000 €.

Compte tenu que la manifestation se déroulera au gymnase Nelson Mandela, il y a lieu de mettre à disposition l'équipement par convention d'occupation. et de proposer également le soutien de la Commune, par une mise à disposition d'une logistique (Tables, bancs, chapiteaux, barrières, coffrets électriques, plantes vertes)

En cas d'indisponibilité de la logistique nécessaire au bon déroulement de la manifestation, une prise en charge pourra être opérée sur les lignes budgétaires du Service des sports. Service 24-Chapitre 011

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De VOTER, une subvention de 6 000 € à l'association Sportive et Culturelle De Terre Sainte**
- **De DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023 - Ligne budgétaire : 30 65748 24 RE 23000077**
- **D'APPROUVER, la convention d'occupation temporaire précaire et révocable du domaine public à titre gratuit**
- **De L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1358-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023